



## Révision pension alimentaire

Par **petitpoisson**, le **20/01/2010 à 14:21**

Bonjour,  
Divorcée en novembre 2008, sans emploi, deux enfants. La pension alimentaire s'élève à 500 euros pour les deux enfants. Prestation compensatoire de 19 000 euros environ.  
Depuis ma situation a changé : pacsée en 2009, mon concubin perçoit plus de 3000 euros de salaire. Il paie le loyer et l'eau. Pour le reste, j'utilise les 500 euros de pension alimentaire. Leur ex-père qui gagne lui aussi dans les 3000 euros/mois, ne les a pris que 3 demies-journées en 2009, plus 4 jours en juillet. Il ne paie ni les transports scolaires, ni rien les concernant. (à part la pension alimentaire). Or, ils grandissent (17 et 15 ans) et les frais pour leur habillement et leur alimentation dépasse largement les 500 euros. Je puise donc sur la prestation compensatoire. J'aimerais savoir si je peux demander une quelconque révision de la pension alimentaire, vus tous ces éléments. Merci.

Par **chris\_idv**, le **20/01/2010 à 15:10**

Bonjour,  
Vous pouvez bien entendu demander au JAF une révision de la pension alimentaire attribuée lors de votre divorce en novembre 2008 (c'est à dire seulement 14 mois) sur la base des éléments nouveaux intervenus dans votre vie.  
Comme vous êtes pacsée le JAF prendra en compte les revenus de votre couple, donc les 3000€ par mois de votre conjoint et il est vraisemblable qu'il décidera d'une réduction de la pension alimentaire que vous estimez insuffisante ... et vous aurez donc encore moins que les 500€ qui vous sont attribués actuellement.  
Si vous dépensez largement plus de 500€ par mois uniquement pour nourrir et habiller 2 ados de 15 et 17 ans (sans le logement puisque votre compagnon paie le loyer) il faut prendre contact avec une assistante sociale pour apprendre à gérer un budget.  
Salutations,  
nb: il s'agit bien de votre ex-mari mais il restera toujours le père de vos 2 enfants, le terme "ex-père" est donc inapproprié.

Par **member101**, le **21/01/2010** à **01:10**

Bonjour,rnrnExcusez-moi, chris-ldv, mais je ressens presque une grande stupéfaction dans vos mots par rapport au budget de plus de 500 euros par mois 'uniquement pour nourrir et habiller 2 ados de 15 et 17 ans'.rnrnJe ne connais pas tous les éléments pour évaluer la situation, mais un budget vite fait me révèle les montants suivants per personne / par mois :rnrnAlimentation/cantine 150 euro rnHabillement 60 eurornArgent de poche 20 eurorn -----rnTotal 230 eurorn =====rnrnRestent 20 euros par mois pour des assurances, le transport, l'école, des vacances/excursions, le sport, des cadeaux, la téléphone, la communication, l'entretien des chambres/la maison/les vélos/les vêtements, la lumière, le chauffage, de l'eau, le lave linge, le coiffeur, le dentiste, le médecin, un fonds des études supérieures, etc, etc. rnrnDes luxes ? Pas tous les postes, me semble-t-il.rn rnMoi, je dirais plutôt 'chapeau bas' pour la personne qui arrive à nourrir, à habiller et à grandir deux ados de 15 et 17 ans pour moins de 500 euro par mois.rnrnBon courage à petitpoisson et soyez créative à trouver des moyens pour (sur)vivre dans cette période très chère ! rnrnCordialement,

Par **chris\_ldv**, le **21/01/2010** à **11:46**

Bonjour,rnrnLes données mentionnées par petitpoisson semblent pourtant explicites:rnrn"les frais pour leur **habillement** et leur **alimentation** dépasse largement les 500 euros".rnrnA titre de comparaison je vous invite à lire le post suivant où avec 2 ados de 14 et 17 ans la pension alimentaire annoncée est de ... 110€ par enfant seulement.rnrn<http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/question-droit-59217-1.htm>rnrnSalutations,

Par **member101**, le **21/01/2010** à **17:04**

Les situations sont difficiles à comparer. Je crois qu'en général, pour un parent absent les coûts semblent d'être trop élevés, tandis que pour le parent soignant ils semblent d'être trop bas. rnrnPour estimer les coûts des enfants il faut distinguer :rnrn- [s]les coûts de base[/s] : tous les enfants doivent manger, être habillés, traités contre les maladies, avoir une maison et avoir la possibilité d'aller à l'école. Bien sûr, il y a des arrangements plus ou moins luxes – on peut manger des haricots ou du bifteck, habiter une villa ou un F2, acheter ses habits au supermarché ou aux boutiques des marques ... Mais ces coûts sont guère luttables ;rnrn- [s]les coûts 'discrétionnaires'[/s], qui dépendent de l'environnement, des habitudes familiales, de la culture, des ambitions, etc. Est-ce qu'on part en vacances – participe aux voyages scolaire – fait du sport – joue un instrument - visite des musées ou concerts – fait des études supérieures ou des activités supplémentaires – est-ce qu'il faut un portable / un MP3 – des abonnements – payer le permis de conduire - etc. Ces coûts sont liés aux choix des parents – ils reflètent le genre de vie les parents veulent pour leurs enfants. Tout dans le cadre de leurs possibilités, bien sûr.rnrnDans un monde idéal les parents arrivent à un accord sur tous les coûts de leurs enfants et continuent à s'investir aussi après un divorce. Mais normalement on ne divorce pas de son meilleur(e) ami(e). Au contraire, après un divorce la méfiance est omniprésente, surtout sur le plan financière, la communication n'est pas top et les moyens

(avec deux foyers) souvent plus limités. Il y a des pays où un plan commun des parents fait partie de la procédure de divorce, justement pour éviter ce genre de problèmes. Je ne sais pas si ça est le cas en France. La bonne question ne me semble pas d'être : 'Est-ce que c'est juste que je paye 100 euro ou 250 euro ou 500 euro ?' La bonne question est : 'Quels sont les besoins justifiés des enfants, portés par les deux parents et comment est-ce qu'on arrive à une participation équilibrée et une provision juste ?'

Cordialement

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **17:17**

Bonjour, je suis d'accord avec mon confrère chris ldv, si vous saisissez le juge aux affaires familiales pour une augmentation de la pension alimentaire et surtout au vu de vos revenus et de ceux de votre partenaire du Pacs, vous aurez un refus net et catégorique de sa part, à vous de voir, pas besoin d'avocat pour la procédure, le risque qui existe et qui est réel est que votre ex conjoint profite de l'occasion pour demander à la baisse le montant de la dite pension alimentaire et que le juge fasse droit à sa demande, cordialement.

Par **petitpoisson**, le **21/01/2010** à **17:23**

Merci membre101, je pense que vous avez tout à fait bien su exprimer ma situation. Loin de moi l'idée de quémander quelques euros de plus tout en menant une vie en dessus de mes moyens sans contrôler mon budget. Dans mon cas, je souhaite au maximum ne pas vivre financièrement dépendante de mon concubin en faisant peser sur son budget des coûts que leur ex-père devrait assumer. 500 euros par mois équivalent à 8,33 euros par jour pour nourrir mes deux grands ados (base de 30 jours), sans compter les transports scolaires, les livres (même dans le public il faut acheter quelques livres), les activités scolaires qu'ils avaient auparavant, pour mon fils Taekwondo et ma fille a dû arrêter ses cours d'équitation car impensables à financer. Je ne leur donne plus d'argent de poche, juste lorsqu'ils ont besoin d'habits, et encore, ils sont vraiment raisonnables. Leur "père", -je mets entre guillemets, car un VRAI père est vraiment celui qui s'occupe de ses enfants - les a complètement zappé de sa vie. Travaillant pourtant dans l'éducation nationale (comble !) il n'a même pas demandé de leurs nouvelles à la rentrée scolaire, ni pour leurs cours, ni pour les cadeaux de Noël... il a juste vidé leur livret A sans les avertir parce qu'il avait des dettes à régler. Vous aurez compris que ça fait mal. Je dois donc faire hyper attention à la moindre dépense, expliquant tant bien que mal la situation à mes ados. Ce n'est pas évident tous les jours mais je ne me plains pas. J'ai compris que vu mon "pacs", la situation pourrait ne pas tourner en ma faveur. C'est un choix que j'ai voulu. Merci d'avoir répondu à mes interrogations.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **17:32**

le problème c'est que les juges surtout en ce moment manque de moyens financiers, d'effectifs, suppression de Tribunaux, etc. sont à cran, excéder, à fleur de peau, les litiges familiaux (pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement, autorité parentale, adoption, etc.) ils ont leur dose!!! la prudence s'impose, le mieux dans votre cas c'est la médiation familiale, cordialement.

Par **Marion2**, le **21/01/2010** à **17:37**

Bonjour,rnrnJe suis entièrement d'accord avec les propos de chris\_ldv et jeeetendra.

Par **nat**, le **04/05/2010** à **10:28**

BonjourrnrnJe suis juste un peu choquée de votre demande:rnvos enfants vous coutent plus de 500 euros par mois (et je le comprends) mais vous avez juste oublier de préciser que vous touchiez également la CAF et donc que vous aviez environ :rnsi vous avez 2 enfants 123,92 €+34,86 € par enfant de 11 à 16 ans,rn61,96 € par enfant de plus de 16 ans soit environ 218€ en + rnet tout cela sans avoir déboursé un seul euro de vos revenus (ou de celui de votre couple!)rnCe n'est quand même pas a votre ex mari d'entretenir seul vos enfants!

Par **jethro**, le **10/08/2010** à **13:16**

BonjourrnrnJe suis un papa qui paye une pension... et je suis interloqué des propos tenus dans les messages de petit poisson... heureusement des réponses pleines de bon sens ont été apportées notamment PAR NAT. En ce qui me concerne je paye 400€ /mois pour un enfant de 6ans avec un peu moins de 2900€ de revenu par mois et je trouve que c'est largement exagéré.rnrnVous continuez dans vos réponses à par d'ex père... cela montre bien comment vous le considérez : uniquement comme une banque.rnVous dites que vous essayez d'expliquer la situation à vos enfants "tant bien que mal"... je ne me fait aucune illusion sur vos propos envers leur "mauvais père" rnrnVous touchez 500 €/mois + la cafrnVous vous êtes pacsé..; votre conjoint doit donc assumer aussi les frais liés à l'éducation de vos enfants .... (contrat PACS) s'il ne le fait pas ... je ne vois pas pourquoi vous vous retournez contre votre ex mari pour qu'il paye encore plus. En clair vous jugez normal qu'il assume la défaillance de votre conjoint actuel... Je pense que vous n'avez pas été forcé de vous pacser... vous avez fait un choix! Assumez le!rnrnDe plus et ca les juges n'en tiennent pas compte (comme le miens) la pension versée est une contribution aux frais d'entretien et d'éducation (relisez votre jugement de divorce!) Il n'est pas marqué que le père doit assurer la totalité des frais ( et puis quoi encore?)rnrn1/ il me semble logique que le père assume 50% des dépenses -sous réserve que les revenus des deux parties (pere et mere + conjoint) soit équivalent... et c'est la cas pour vous ( votre conjoint qui doit assumer sa part 3000€ et votre ex : 3000€). Donc avec 500€ versés par votre ex mari, on arrive à 1000€..... rnrn2/ vous précisez que votre ex mari n'a pas vu souvent ses enfants..... et pour quel motif? ceux ci ne veulent plus le voir? ( ne serait pas etonnant vu les propos que vous devez avoir envers lui), il habite très loin? (les frais de transports sont exclusivement à sa charge et en plus pour un WE ce n'est peu être pas possible)rnrn3/ vos 500 €/mois rentre dans vos revenus pour un éventuel achat immobilier ce qui facilitera l'obtention d'un prêt.rnPour votre ex... il ne serait pas etonnant qu'il ne puisse plus acheter un bien immobilier....(je suppose que ca ne vous regarde pas... mais vos enfant ne pourrons pas hériter) En effet pour calculer ses remboursement max :  $3000/3 : 1000 \cdot 1000 - 500 = 500$ € de remboursement max (je le sais car suis dans cette situation).rnPour votre nouveau couple  $3000 + 500 = 3500$ .  $3500/3 : 1150$  de remboursement possible. rnrnAu final, il ne voit pas ses enfants, il paye la quasi totalité des frais des enfants

(vous dites piocher 19000€ : logique c'est fait pour que vous gardiez le même niveau de vie donc pour payer le superflu), vous le discréditez sans doutes auprès de ses enfants, et il ne sera probablement plus en mesure de devenir propriétaire.

On parle de suppression de la double peine... or pour les papa divorcés on maintient la triple peine ... et les mamans en veulent encore plus.

Je suppose que mes propos ne changeront rien à votre impression d'injustice mais je pense que les papa qui me liront se reconnaîtront.

PS : le fait qu'il ai vidé le livret A sans rien dire est inadmissible.... Mais n'était ce pas pour pouvoir vous verser les 19000€??

Par **jethro**, le **10/08/2010 à 13:32**

Pour finir ( avais oublié une chose importante)

Le fais que vous ayez la garde de vos enfants, vous permet d'avoir 1part en plus pour les impots... soit 3 au total si votre conjoint n'a pas d'enfants.

Je pense donc que vous ne payez quasiment plus d'impots... votre ex mari lui en plus de vous verser 500€/ mois de pension doit donner environ 200€ aux impots

Par **new celib**, le **12/08/2010 à 04:19**

Bonsoir

Tout d'abord je tiens a dire que je ne juge personne.

PetitPoisson, effectivement je pense que si vous demandez une révision de pension, elle risque de par votre situation actuelle d'être révisée à la baisse. de plus effectivement je pense que la prestation compensatoire peut aider à pallier au manque... celà dit, je ne suis pas contre vous hein...

Ensuite, moi je suis interloquée par le témoignage de Jethro. Je comprends qu'effectivement un papa ne doit pas être considéré comme un portefeuille sur pieds. Maintenant, pourquoi diabolisez (le mot est peut-être un peu fort) vous petit poisson comme ça ? Je comprends qu'il ait des droits ce monsieur (l'ex mari de petit poisson) mais de là a la faire passer pour la méchante (là ausssi c'est peut-être un peu fort) parce qu'il a des contraintes financières envers elle et ses enfants, je trouve que cà n'est pas correct. Vous etes peut-etre en colère par rapport à votre propre situation mais elle n'a pas à en faire les frais...

Ensuite, merci les papas pour vos témoignages. Je viens tout juste d'être abandonnée par le papa de ma fille (et quand je dis tout juste ça fait 3 jours qu'il est parti) et je ne pensais pas qu'on puisse accorder des pensions alimentaires aussi importantes même pour un seul enfant. Moi qui pensait qu'en demandant 150€ de pension alimentaire pour ma fille de 5 ans et 100 € de prestation compensatoire, j'étais gourmande...

Par **jethro**, le **12/08/2010 à 10:43**

Je ne pensais pas diaboliser petit poisson, ce n'était pas mon intention.

Il me semble que mes propos étaient en très grande partie factuels...

certains propos étaient plus "durs" mais avec point d'interrogation puisque ne connaissant pas les détails.

Je trouve simplement que petit poisson exagère .. probablement parce qu'elle ne prenait pas en compte certains parametres (obligation de son actuel conjoit pacsé, avantage du nombre de parts....)

Je voulait entre autre faire un point financier (réel) pour que petit poisson puisse avoir une autre vision sur sa situation et sur celle de son ex.

New célib... il faut dire que le

fait que petit poisson parle à deux reprises ( la deuxième après une remarque sur le forum) d'ex père m'a réèlement choqué ce qui a probablement influé sur la forme des mes propos.rnrnPour infos :précision sur le montant de la pension que je verse : 400€ pour 1 enfant de 6 ans. Mon ex femme a approximativement le même salaire que moi en plus. Il faut savoir que dans ma region les juges utilise un bareme pour les pensions.... et que celui ci ne prend en compte que QUE le nombre d'enfant et le salaire du payeur.... pas du tout celui du receveur.rnrnAu final dans ma situation après visite chez banquier : impossibilité de faire un achat ... ( voir le pourquoi dans mon premier mesage) mon ex femme elle m a annoncé qu'elle fera contruire une maison bientôt et me "nargue" sur les activités qu'elle peut faire avec notre fils (vacances dans appartement à la mer, à la montagne, parcs d'attractions, restaurants, location de maison.....) et me disant qu'au moins avec elle il fait pleins de trucs géniaux et qu'il est très content. rnrnJe suis ravi de savoir que mes 400€ servent actuellement pour les loisirs de mon fils, moins sur le fait que qd il est avec moi je ne peux pas suivre financièrement .... je sais le principal est d'être avec lui .rn En été j'en ai la garde 1 mois et ce mois la je paye aussi les 400 €.... je fais comment pour les sorties qui sortent de l'ordinaire?rnrnEnfin bon c'est comme ca....

Par **new celib**, le **12/08/2010 à 11:14**

Effectivement je vous ai trouvé un peu dur avec petit poisson, quand j'ai lu votre témoignage j'ai eu vraiment le sentiment que ce monsieur était un martyr... il est vrai que le terme ex-père n'est pas approprié... Quant à votre ex-femme effectivement sa conduite est plus que limite...

Par **Papacontent**, le **04/01/2013 à 10:25**

Je vois que les situations se ressemblent...on a vraiment l'impression que le mot équité est absent dans le vocabulaire des ex-épouses et des JAF!Pour ma part,je lutte depuis 8 ans pour essayer de trouver des compromis entre ma vie d'hier et celle d'aujourd'hui que je partage avec ma nouvelle épouse.Malgré tous mes efforts pour évoluer je suis toujours rattrapé par une demande d'augmentation de pension (dans le sens inverse ça ne marche jamais sauf extrême).Les enfants se transforment en moyen de chantage financier!!!Le JAF reste acquis à la cause de ces mesdames et malheur à celui qui gagne mieux sa vie ou qui a réussi à se reconstruire quand il ne bénéficie que du seul droit de visite et d'hébergement!Assumer ses enfants à l'issue d'un divorce ressemble pour moi à un chemin de croix avec très peu de retours affectifs.On enferme en effet et surtout conditionne (là où ils résident habituellement...chez maman)ces enfants dans un certain "confort"(qu'ils n'auraient d'ailleurs même pas dans le couple d'origine)que d'attendre que papa verse chaque mois la pension sans se poser de question.Et même lorsqu'ils sont majeurs ,ça continue!On a exigé de moi un tas d'informations que j'ai été obligé de fournir sur ma vie privée(y compris concernant mon nouveau conjoint) alors qu'on s'est contenté du minimum vis à vis de mon ex-épouse.Quant aux dépenses au profit des enfants permettez moi de les relativiser quand vous n'avez plus votre mot à dire:normal,ils ne vivent plus chez vous...et ce n'est pas lors des w/e ou des vacances que ces choses concernant l'éducation ou la valeur des choses se discutent ou s'arrangent.Mesdames,ne vous plaignez pas(trop) et restez décentes!Vous avez un visage que seule la loi ignore...et malheureusement il reste intéressé. Vous êtes(presque toutes) du bon côté...et ne dites pas que vous n'en profitez pas!Vos avocats savent de quoi je parle et

allez faire un tour de temps en temps sur le forum de la majorité des papa(s) pour savoir (si vous en doutez...) la réalité des choses. Un papa n'est pas forcément un salaud et les raisons qui poussent un couple à divorcer sont toujours partagées ! Pour le reste, ce devrait être aussi le cas : l'équité !

Par **mara01**, le **18/03/2013 à 16:47**

Papa content, nous ne sommes pas toutes des profiteuses de nos divorces ! Je n'ai pas choisie cette situation. Je reçois 200€ de pension alimentaire pour ma fille de 11 ans et j'ai 1500€ net, je ne perçois aucune allocation (à part la rentrée scolaire). Les fins de mois sont difficiles (700€ loyer hors charges, remboursement de prêt suite à un grand pépin non prévu, 86€ EDF, 170€ essence, etc. etc. etc. ). Mon ex mari gagne 3500€ net, donc je ne pense pas d'abusé de touché 200€ pour notre fille. Je ne me plains pas, il a des familles de 4 qui n'ont même pas cette somme pour vivre ! Les 200€ sont entièrement dépensés pour notre fille. J'aurais pu le presser comme un citron lors du divorce, mais quoi bon pour le bien de notre fille ? Ah oui j'ai oublié, il habite à 50 km, tous les mardis et mercredi je fais la moitié de la route et également les week-ends quand elle est chez son père. Et quand il fait une dépense pour notre fille il déduit de la pension alimentaire. Donc s'il vous plaît arrêtez de mettre toutes les femmes dans le même sac ! J'accepte beaucoup de chose pour le bien-être de ma fille, en outre d'être conciliante avec mon ex ! Bien à vous

Par **mara01**, le **18/03/2013 à 16:49**

Tap Désolée pour les fautes orthographiques mais certains commentaires m'ont énervé (aussi celui de petit poisson). Cliquez votre texte ici pour répondre ...

Par **virgin14**, le **11/04/2013 à 20:25**

Moi c'est plutôt l'inverse après jugement le papa me verse même pas au fait sur le compte de l'enfant qu'il ne devrait pas car c'est à mon nom qu'il doit verser 50 € / mois depuis 4 ans trop juste car Lola va sur neuf ans revalorisation tous les mois de janvier jamais effectué à ce jour je saisi un huissier pour qu'il recalcule tout ça et mr me répond que le huissier n'a pas pris le bon indice donc pour le moment il me dit qu'il ne me donne rien alors que depuis janvier 2013 le montant arrive seulement à 52.86 € et qu'il me doit les € des 3 ans arriérés qui s'élèvent à 51.06 € pour les trois ans et il ne trouve pas lui à ce jour 52.86 € avec son indice mais en dessous donc reste pour le moment à 50.00 €... c'est quand même pour notre fille j'ai beaucoup de mal à croire qu'on peut être à quelques € pour son enfant à qui on m'accorde 50.00 € qui ne sont déjà pas élevés pour ma part... quoi faire.